



## **IMPORTANT**

Mesdames et Messieurs  
Les Députés,  
Assemblée Nationale  
126, rue de l'Université  
75007 Paris

Adresse courriel :

[contact.cnvm@gmail.com](mailto:contact.cnvm@gmail.com)

Objet : méthanisation, mise en danger de la vie d'autrui et de la biodiversité

Le 6 septembre 2018,  
Madame la Députée,  
Monsieur le Député,

Le Ministre Monsieur Hulot vient de donner sa démission. Cela ne change rien à la gravité de la situation sur le terrain et à sa responsabilité.

En effet par décret en date du 6 juin 2018, le Ministre de la Transition Ecologique a signé la déréglementation des nomenclatures des Installations Classées Pour L'Environnement (ICPE) et donc, autorisé l'installation de méthaniseurs recevant jusqu'à 99,99 T/jour de déchets sans étude d'impact, sans enquête publique puis sans contrôles obligatoires des services de l'Etat.

Le Président de la République, relayé par le Ministre de l'Agriculture, annonçaient aux agriculteurs une « formidable » diversification de leurs revenus. Mais la réalité est bien différente et se traduit sur le terrain par l'émergence d'énormes projets menés par des financiers, renforcés par la certitude de la sortie du « digestat » de son statut de déchet, et la vision de bénéfices somptueux dans une indifférence totale envers les populations.

L'usurpation du terme « agricole » cache, en vérité, des projets purement « industriels » déjà surdimensionnés dans les déclarations en anticipation de développements futurs. Nous sommes très loin de la méthanisation dite « à la ferme », la seule en circuit interne et au secours des agriculteurs les plus faibles.

Cette dérive législative, dont les conséquences sont insupportables pour les riverains n'est plus acceptable. Que faut-il comprendre derrière les lois et décrets votés contre les populations, réduisant leurs possibilités de recours ? Et pourquoi cette hâte, sans prendre les garanties et les précautions nécessaires ?

Une méthanisation non encadrée est à la fois dangereuse pour les populations et l'environnement, injuste, et inégalitaire. Elle contraint soit à la soumission et la rancœur des personnes, soit au conflit auprès des tribunaux, et anéantit toute idée de Co-construction par manque de concertation.

Aussi plusieurs associations et collectifs, sur toute la France, ont lancé des alertes auprès des ministres concernés et demandent des contrôles obligatoires même pour des méthaniseurs soumis à simple déclaration, indissociables dans les conséquences des grands projets.

A Soudan, en Loire Atlantique, par les déchets d'un simple méthaniseur « agricole », 23 veaux sont morts dans les 48 h suivant leur naissance après avoir bu le lait de leurs mères. Les coliformes, (bactéries d'origine fécale) ayant contaminé l'eau potable du forage à 47m de profondeur, passaient dans le lait.

Que serait-il arrivé si des personnes avaient bu l'eau, d'autant les plus fragiles ?

Car comme l'autorise la loi, toute implantation et quelle que soit sa capacité d'intrants, peut se faire sur des zones de captage d'eau potable, à 50 mètres d'une habitation.

En ce qui concerne les déchets de méthanisation appelés « digestats ». Vous ne pouvez pas les faire sortir de leur statut de déchets, juste pour permettre à des individus de faire des profits financiers. La chose est trop grave. C'est oublier les risques toxicologiques et sanitaires qui lui sont inhérents :

« *La dernière grande épidémie de peste porcine classique (PPC) a eu lieu entre février 1997 et janvier 1998. Le virus a été transmis à un élevage à cause d'un sandwich au jambon jeté dans un élevage* » Des milliers de sandwiches au jambon vont arriver dans les méthaniseurs. Une hygiénisation à 71° pour des sandwiches réduits, soit disant à moins de 12 mm (!!!), est insuffisante pour garantir de l'absence de germes pathogènes. La peste porcine est toujours présente en 2018 en Pologne. Le 6 août dernier à Izé en Mayenne, une toxine mortelle présente dans le compost de fumier de volailles (hygiénisé et stabilisé), épandu dans un champ voisin, a tué 8 vaches sous le simple effet du vent...!!!

Le CNVM tient à attirer votre attention sur les dangers de l'usage des digestats sur les terres nourricières, la ressource en eau et la qualité de l'air et donc sur la santé des Français et sur la biodiversité.

En juin 2017, L'Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie, notait dans un document de référence :

- Le manque de connaissances sur les conséquences du retour au sol des digestats, sur la vie des sols, de l'humus...

Et identifiait des besoins de recherche sur : l'évaluation des fuites de biogaz, les émissions polluantes lors de l'épandage de digestats (N2 O, NH3) et l'importance de développer des connaissances en termes d'impacts de la méthanisation sur le climat, l'eau, la qualité de l'air, les odeurs, les sols, les déchets, etc.

Dans sa précipitation à satisfaire les investisseurs, le ministre Monsieur Hulot n'en a pas tenu compte.

En janvier 2018, L'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire a remis ses conclusions suite à une demande de mise sur le marché de produits issus de digestats de méthanisation : « ***Les intrants (effluents d'élevage, matières végétales agricoles et matières végétales brutes, eaux et boues de STEP d'industries agroalimentaires, graisses et déchets animaux) peuvent apporter des contaminants organiques, notamment des résidus d'antibiotiques ou des bactéries antibio-résistantes*** »...

... « ***Les résultats des analyses mettent en évidence une contamination en Clostridium perfringens et entérocoques et des effets sur la reproduction des vers de terre.*** »

« ***Conclusions : non conforme, risques pour les organismes du sol.*** »

On peut objectivement parler de risque de disparition des vers de terre puisque des effets, à plus de 50%, sont observés à la dose revendiquée !

Un très grand nombre de digestats de méthanisation sont issus des mêmes gisements et déjà épandus en France, sur des milliers d'hectares de terres nourricières, et ce, depuis des années sans aucune analyse des antibiotiques, des hormones, des perturbateurs endocriniens, des biocides, des micro-plastiques, des germes pathogènes, et autres, analyses que réclame le CNVM pour éviter l'installation d'une pollution durable.

Les accidents, incidents, pollutions et contaminations dus à la méthanisation, et à tout ce qui en découle, sont fréquents sur toute la France (cf base de données ARIA).

Pour conclure, de grandes associations nationales qui ont participé au Groupe Travail Méthanisation, le Réseau Compost Citoyen, l'Association des Agriculteurs Méthaniseurs de France, Zéro Waste France et France Nature Environnement ne sont pas satisfaites des conclusions qui ont été rendues. Elles ne reflètent pas les discussions, et s'inquiètent de graves dérives à venir.

Vous trouverez ci-joint, la Lettre Ouverte au Gouvernement envoyée au Président de la République et à ses ministres. Elle reprend tous les manquements que le CNVM pointe du doigt ainsi que ses demandes. Tous les Préfets vont également la recevoir en tant que représentants de l'Etat sur leur territoire, comme les Maires en tant que premiers magistrats de leur commune.

Le C.N.V.M espère, Madame la Députée, Monsieur le Député, que vous prendrez conscience de la gravité de la situation qui s'installe pour la population, la biodiversité, la ressource en eau, la qualité des terres nourricières et de l'air, et vous demande instamment de prendre les mesures qui s'imposent pour les protéger tous.

Avec l'assurance de notre considération distinguée  
Le Collectif National Vigilance Méthanisation

[https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/methanisation\\_fr\\_2017.pdf](https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/methanisation_fr_2017.pdf)

[https://www.anses.fr/fr/system/files/FERTIBIOVI\\_FGAM\\_2017-0479\\_Ans.pdf](https://www.anses.fr/fr/system/files/FERTIBIOVI_FGAM_2017-0479_Ans.pdf)

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2018/6/6/TREP1726478D/jo/texte>

[http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Methanisation\\_reglementation\\_sanitaire\\_SPAN\\_cle8e676f.pdf](http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Methanisation_reglementation_sanitaire_SPAN_cle8e676f.pdf)

<http://biodechets-restauration.fr/eviter-les-risques-sanitaires>

<https://www.francebleu.fr/infos/agriculture-peche/en-mayenne-plusieurs-vaches-meurent-a-cause-d-un-epandage-de-fumier-1535483999>